

■ **Coopérative du Roc 10**, à Neuchâtel, gérer des logements d'utilité publique à des prix favorables pour ses membres, etc. (FOSC du 27.08.1997, p. 6284). Corsini Denis n'est plus membre du comité; ses pouvoirs sont radiés. Wisser Paul-André, membre du comité, jusqu'ici caissier nommé secrétaire, continue à signer collectivement à deux. Kinkio Stéphane, de La Chaux-de-Fonds, à Neuchâtel, est membre et caissier du comité, avec signature collective à deux.

Journal no 488 du 21.02.2003
(00882120 / CH-645.1.002.893-6)